



Délibération	2017-46-FINKL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

QUESTION N°2017-46

FINANCES : Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017 dans le cadre des travaux de requalification du centre-ville

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter le Préfet du Pas-de-Calais au titre du dispositif du fonds de soutien à l'investissement public local 2017, dans le cadre du projet de requalification du centre-ville d'Arques.

Ce fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) créé en 2016 est reconduit en 2017. Pour 2017, ce fonds s'élève désormais à 1,2 milliard d'euros, dont :

- 450 millions consacrés aux grandes priorités d'investissement
- 150 millions pour financer les pactes métropolitains d'innovation
- 384 millions permettant de porter la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à un milliard d'euros
- 216 millions en faveur des contrats de ruralité.

Il a pour objectif d'aider les collectivités dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics.

Le projet consiste à requalifier le centre-ville d'Arques (62), sur le périmètre inscrit entre l'Avenue du Général de Gaulle, la rue Marcel Delaplace, le Quai du Commerce et la place Roger Salengro.

Cette opération vise à développer les infrastructures permettant la construction et le déploiement de programmes de logements, d'équipements et d'activités, sur les anciens tènements industriels en friche du centre-ville, dont l'usine historique de l'entreprise Arc International.

Dans le cadre du projet, en termes d'objectifs, la Commune d'Arques souhaite :

- Développer 300 nouveaux logements environ sur trois secteurs distincts constituant le périmètre opérationnel (logements collectifs en locatif social, logements individuels en bande en accession sociale et en libre, maisons modèles urbaines en libre) ;
- Créer 600 m² d'activités et de commerces sur des cellules de moins de 150 m² en rez-de-chaussée ;

- Réaliser une cité verrière en partenariat avec Arc International ;
- Concevoir une halle d'environ 1 170 m² et son parvis pour les marchés et manifestations festives sur la zone anciennement occupée par les sites industriels.

La Ville d'Arques aspire également à mener une réflexion sur la requalification des quais, l'aménagement de nouvelles voies et venelles et la restructuration des espaces.

Il s'agit également de donner du « corps » au centre-ville en mettant en lien différentes parties de la ville et en faisant dialoguer les deux rives du canal ainsi que d'inscrire le futur quartier dans une trame verte à grande échelle.

Les travaux de requalification du centre-ville s'étendent jusque fin 2020.

Ces travaux feront l'objet de marchés subséquents, néanmoins les premiers travaux débiteront dès 2017.

- Le coût de ces travaux est estimé comme indiqué ci-dessous :

Études : 561 380 € HT – date de valeur mars 2017, décomposée comme suit :

- AMO montage et suivi opérationnel : 143 080 €,
- MOE faisabilité technique et financière sur base AVP : 23 300 € HT,
- MOE infrastructures : 270 000 € HT,
- Géomètre-Topographe : 50 000 € HT,
- Coordonnateur SPS : 75 000 € HT.

Travaux : 4 377 980 € HT

Soit un total de : 4 939 360 € HT

- Le plan de financement est défini ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires sur Travaux	561 380 €	Subvention FSIL sollicitée (50%)	2 469 680 €
Travaux	4 377 980 €	Autres subventions	0 €
		Fonds propres de la Ville d'Arques	3 457 552 €
TVA (20%)	987 872 €	Emprunt	0 €
MONTANT TTC DE L'OPERATION	5 927 232 €	MONTANT TTC DE L'OPERATION	5 927 232 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (neuf abstentions), décide :

- 1) D'autoriser le Maire à solliciter le Préfet du Pas-de-Calais au titre du dispositif du fonds de soutien à l'investissement public local 2017, dans le cadre du projet de réfection du centre-ville d'Arques, pour le montant maximum susceptible d'être alloué,
- 2) D'autoriser le Maire à signer tout document découlant de cette décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 11 Avril 2017



Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017**

Affiché le 12 Avril 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le onze avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 05 avril 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY
Corinne REANT ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Absent non excusé :

Roxanne VASSEUR PEPE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **22 présents**
- **1 absent non excusé**
- **0 absent excusé**
- **6 absents excusés avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.